

VILLE DE SALBRIS



COMMUNE DE SALBRIS

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
ARRONDISSEMENT ROMORANTIN-LANTHENAY
CANTON LA SOLOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle Waquet, après convocation légale adressée le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Alexandre AVRIL, Maire.

Nombre de membres en
exercice : 29
Nombre de membres
présents : 21
VOTE : 27
Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Secrétaire de Séance :
M. CHICAULT

Étaient présents : 21

M. AVRIL, Maire, Mme COUTAUD, M. BENITO, Mme GUYADER, Mme LUNEAU, Mme VIGNEULLE, M. CHENEL, Adjoint au Maire, Mme DESPONT, Mme CHAPERON, Mme MULLER, M. DALLANÇON, M. RUZÉ, Mme LANOIX, M. CHOLLET, M. PARROT, Mme HEDAL, Mme TEIXEIRA, M. CHICAULT, M. MATHO, Mme SMATEL, M. SAUVAGET, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : 6

Mme GILLET, pouvoir à Annie GUYADER,
M. JOUSSET, pouvoir à Aline VIGNEULLE,
Mme CHENNEBAULT, pouvoir à Annie MULLER,
Mme BAHAIN, pouvoir à Jean CHICAULT,
M. ANDRÉ, pouvoir à Arnaud CHENEL
Mme FUCHS, pouvoir à Pascal SAUVAGET

Absents sans pouvoir : 2

M. FALCOTET
M. MIANNEY

**2022-01 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE VALANT
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'Art. L.2312-1 qui oblige la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) pour les communes de plus de 3500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Vu L'article 107 de la loi NOTRé du 7 août 2015 modifiant les articles L 2312-1, L 3312-1 en L 5211-1.36 et L 5622-3 du CGCT, relatif au Débat d'Orientations Budgétaires en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, conformément à l'alinéa 3 de l'article L 2312-1,

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Après en avoir délibéré, les Conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents et représentés décident **DE PRENDRE ACTE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat
le... 28.01.22.....
Publié ou notifié le ... 28.01.22.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le Maire,

Alexandre AVRIL



Envoyé en préfecture le 28/01/2022
Reçu en préfecture le 28/01/2022
Affiché le 28.01.22
ID : 041-214102329-20220126-DELIB2022_01-DE

Rapport d'orientation budgétaire 2022

Présenté par Alexandre AVRIL, Maire.

Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRé », a accentué l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes pluriannuels. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

La construction du budget 2022, se fait de nouveau dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, ont continué de se faire sentir en 2021 avec les règles de confinement et sanitaires neutralisant de fait l'accès à des services publics générant des recettes. Le budget 2022 sera construit avec les mêmes contraintes financières passées liées à des choix d'investissement impactant durablement les finances de la commune comme le contrat d'éclairage public qui ampute de plus de 150 000 € par an la capacité d'investir (jusqu'en 2023), à des choix financiers à l'origine de la présence dans notre passif d'emprunts à risques et à une absence manifeste de stratégie lors de la réintégration du CRJS, qui ne s'est pas accompagnée d'un projet d'établissement ni d'une recherche d'équilibre financier en dehors de la participation de la Commune. Pour autant Salbris se doit d'investir pour son avenir, les premières actions conduites autour du cadre de vie et leur résultat démontrant le potentiel du territoire, il est donc essentiel que dès 2022, la municipalité puisse mettre en œuvre son premier projet de mandat, l'aménagement de la Vallée, et engager les études opérationnelles pour l'aménagement de la place du marché comme la construction d'un ensemble scolaire susceptible de mieux répondre aux enjeux de demain.

Il s'agit donc d'un budget qui s'appuiera sur les bases de la stratégie financière du mandat avec trois fondamentaux :

- la stabilité fiscale
- une gestion rigoureuse des comptes,
- la préservation et le développement de la capacité de financement.

Ceci pour trois priorités :

- construire une ville plus attractive pour les entreprises et les nouveaux ménages,
- mieux dotée en matière de services pour favoriser la qualité de vie des Salbrisien
- et plus écologique.

La gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera la priorité du mandat, en matière de stratégie financière. Les orientations budgétaires 2022 qui vous sont présentées traduisent la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat sans hypothéquer l'avenir afin de favoriser la qualité de vie des Salbrisien dans une logique de développement durable.

Partie 1 – Le contexte économique et financier

1) Le contexte national

D'un point de vue local comme national, l'environnement financier des collectivités reste fortement perturbé par la crise sanitaire COVID-19 et des réformes autour de la fiscalité.

Le projet de loi de finances 2022 renforce le pilotage des budgets locaux par l'État sans tenir compte du rythme d'investissement propre aux collectivités locales, conduisant progressivement à une perte d'autonomie.

Les allègements de fiscalité décidés par l'Etat depuis 2020 se sont en effet traduits par une perte de la maîtrise des recettes des collectivités locales pour 26,4 Md€ par an (Taxe d'habitation et impôts économiques). Les exonérations applicables aux logements sociaux sont compensées à moins de 12% notamment, générant une perte annuelle de plus de 628 M€. C'est autant de ressources en moins nécessaires pour l'accueil des nouveaux habitants.

La loi de finances 2022 affiche 12,9 Md€ de crédits de paiements sur un plan de relance de 100 Md€. Ceci doit appeler à la prudence quant à l'efficacité immédiate sur les investissements du bloc communal : l'augmentation attendue des investissements en 2021 inclut en effet ceux non réalisés en 2020.

En propos liminaire, il convient de rappeler que la loi de finances est la dernière avant les élections présidentielles. Elle devrait normalement s'inscrire dans un contexte de sortie de crise sanitaire, laissant à penser que l'économie française retrouverait sa croissance d'avant-crise. Cette présentation reste trompeuse puisque les indicateurs restent fortement dégradés et si le gouvernement rappelle régulièrement que la situation s'approche de celle avant-crise, il convient de rappeler que la France avait déjà un déficit estimé au deuxième trimestre 2018 à 99% du PIB, atteignant en valeur absolue 2 299,8 milliards (+ 5,2 milliards), signe clair d'une situation budgétaire dégradée.

Le deuxième élément est le taux de croissance, ce qui s'apparente à ce que le Ministre de l'Economie appelle le « niveau d'activité d'avant-crise » ; de 1,8% en 2018, cet indicateur était déjà en stagnation.

Les chiffres annoncés ci-dessous sont donc en trompe l'œil et doivent nous conduire à la plus grande rigueur. De plus, les dettes de la crise COVID devront être remboursées, car au-delà des artifices budgétaires, elles sont bel et bien réelles.

Ainsi, la loi de finances 2022 prévoit une croissance de 6 % du PIB pour 2021, contre 5 % précédemment annoncé dans le programme de stabilité d'avril 2021. L'activité économique devrait retrouver son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021. La loi de Finances 2022 prévoit un niveau de croissance de + 4 % pour l'année à venir.

Le Déploiement du plan de relance se poursuivra en également en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70Md€ d'ici à fin 2021. Son déploiement se poursuivra en 2022 : le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ». Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€ (sur près de 40Md€ attendus par la France).

Une baisse du déficit public engagée dès 2021.

Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.

La baisse de la dépense publique se poursuit.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.

Le ratio de dette publique en baisse et en amélioration par rapport aux prévisions du programme de stabilité.

En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB.

En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette décreue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public.

Normalisation des dépenses de l'État pour 2022.

L'évolution des dépenses de l'État du PLF 2022 est marquée par une normalisation après le contexte de crise sanitaire et économique des deux derniers exercices budgétaires.

Les dépenses pilotables de l'État s'élèvent ainsi dans le projet de loi à 302,1 Md€ en format constant 2021, soit une hausse par rapport à la loi de finances initiale pour 2021 de + 11,8 Md€ avec les appels en garantie et de + 10,9Md€ hors appels en garanties. Ces moyens supplémentaires visent à financer les

priorités du Gouvernement en matière de réarmement de l'État régalien, d'éducation, de recherche, de transition écologique et de solidarité.

Vers une hausse des recettes fiscales en 2022.

Le PLF 2022 prévoit une hausse des recettes fiscales pour l'année 2022 avec une hausse de + 13,4Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2021, pour s'établir à 292,0Md€.

Baisse du taux des prélèvements obligatoires pour 2021 et 2022 comparé à 2020.

Le taux de prélèvements obligatoires, après s'être établi à 44,5 % du PIB en 2020, diminuerait à 43,7 % en 2021 puis de nouveau à 43,5 % en 2022.

2) Le contexte local

Les effets de la crise continueront de se faire sentir en 2022. Le contexte de l'intercommunalité reste aussi un sujet de préoccupation majeure. Elle est en charge de développement économique mais a dû faire face en 2021 aux conséquences des gestions passées et de son incapacité à financer en autofinancement ses engagements. Il convient de rappeler qu'elle est aussi dans l'obligation au regard d'un rapport de la CRC de se mettre en régularité dans l'exercice de ses compétences. Il conviendra donc qu'en 2022 la ville et la CCSR officialise le transfert du patrimoine développement économique comme celui du Technoparc (bâtiments, terrains et voiries...) qui pèse encore pour partie sur le budget communal de la ville de Salbris.

Partie 2 – Les orientations budgétaires et les hypothèses de construction du budget 2022

Les trois priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- Une ville plus attractive pour les entreprises et les nouveaux ménages,
- Une ville mieux dotée en matière de services pour les Salbriens,
- Une ville plus écologique.

Avec, sur le plan fiscal, un impératif : 0 % d'impôts supplémentaires ; et un objectif : une baisse de la part communale sur la taxe foncière pour la ramener au niveau de la moyenne départementale.

Dans ce contexte, le budget 2022 de la Ville de Salbris sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuivra un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

A) Les grandes orientations en matière de fonctionnement (budget principal)

A.1) Les recettes de fonctionnement stables

En 2022, les recettes de fonctionnement seront encore impactées par la crise sanitaire mais sans certitude sur un retour à une activité identique à celle de 2019. Il ressort que les pratiques ont été modifiées et que les contraintes sanitaires imposées sont aussi des freins à une reprise similaire.

La Ville corrigera les tarifs des services au regard du coût de l'inflation.

Sur les dotations, les incertitudes demeurent notamment sur la compensation à l'euro de la suppression de la taxe foncière et le fait que le maintien de la DGF se traduit dans les faits par une baisse.

Fonctionnement						
RECETTES						
comptes	libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
O p é r a t i o n s	002	Résultat reporté	375 418,94	609 330,53	330 637,92	613 990,94
	013	Produits de gestion	68 000,00	10 000,00	15 000,00	15 000,00
	70	Ventes produits	327 630,00	493 540,00	444 700,00	440 000,00
	73	Impôts & taxes	871 491,00	934 091,00	932 091,00	958 000,00
	7311	Contributions directes	3 250 000,00	3 392 000,00	3 581 000,00	3 500 000,00
	74	Dot subvent & provisions	1 400 000,00	1 455 500,00	1 320 024,00	1 249 000,00
	75	Autres produits gestions	15 000,00	20 000,00	25 000,00	35 000,00
		reversement budget annexe	63 145,00	63 145,00	16 000,00	617 399,79
	77	Produits exceptionnels	10 000,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00
O p é r é t r						
		6 380 684,94	6 982 606,53	6 674 452,92	7 438 390,73	

A.2) La fiscalité directe locale

A-2-1) Le produit des contributions directes

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2022.

L'évolution du produit fiscal 2022 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases. Il conviendra de mesurer l'impact de la suppression de la taxe d'habitation sur les finances communales et l'effectivité réelle des compensations ainsi que la prise en compte des évolutions de population.

Evolution du produit de taxe d'habitation

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021 %
Base THRP	6 254 822 €	6 480 778 €	6 231 587 €	6 200 780 €	6 189 780 €	6 220 664 €	6 237 153 €	893 046 €	-85,72%
Taux THRP	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	-
Produit TH RP	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 528 492 €	1 525 781 €	1 533 394 €	1 537 458 €	220 136 €	-85,72%
base THRS	0 €	0 €	0 €	33 490 €	83 629 €	104 951 €	186 617 €	0 €	0,00%
Taux THRS	0,00%	0,00%	0,00%	24,65%	24,65%	24,65%	24,65%	0,00%	-
Produit TH RS	0 €	0 €	0 €	8 255 €	20 615 €	25 870 €	46 001 €	0 €	0,00%
Produit TH	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 536 748 €	1 546 395 €	1 559 264 €	1 583 459 €	220 136 €	-85,72%

Evolution du produit de taxe sur le foncier bâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021 %
Base FB commune	5 770 014 €	5 794 718 €	5 859 945 €	5 843 691 €	5 913 542 €	6 045 613 €	6 143 797 €	6 156 085 €	6,69%
Base FB département								5 974 482 €	
Taux FB commune	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	28,43%	-
Taux FB département								24,40%	
Coef correcteur								1,03	
Produit FB	1 640 415 €	1 647 438 €	1 665 982 €	1 661 361 €	1 681 220 €	1 718 768 €	1 746 681 €	3 299 709 €	101,15%

Evolution du produit de taxe sur le foncier non-nâti

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021 %
Base FNB	52 329 €	52 888 €	53 053 €	52 946 €	53 163 €	52 932 €	53 767 €	53 875 €	2,75%
Taux FNB	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	119,98%	-
Produit TFNB	62 784 €	63 455 €	63 653 €	63 525 €	63 785 €	63 508 €	64 510 €	64 639 €	2,75%

Evolution de la fiscalité de la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021 %
Produit TH	1 541 814 €	1 597 512 €	1 536 086 €	1 536 748 €	1 546 395 €	1 559 264 €	1 583 459 €	220 136 €	-85,72%
Produit FB	1 640 415 €	1 647 438 €	1 665 982 €	1 661 361 €	1 681 220 €	1 718 768 €	1 746 681 €	3 299 709 €	101,15%
Produit FNB	62 784 €	63 455 €	63 653 €	63 525 €	63 785 €	63 508 €	64 510 €	64 639 €	2,95%
Rôles complémentaires								-77 342 €	
Produit fiscal	3 245 013 €	3 308 405 €	3 265 722 €	3 261 634 €	3 291 400 €	3 341 540 €	3 394 650 €	3 507 142 €	8,08%

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2022 est estimé à 3 395 723 €, réparti comme suit :

- Taxe d'habitation : 223 437 € ;
- Taxe foncier bâti : 3 267 196 € ;
- Taxe foncier non bâti : 64 639 €.

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2021, pour s'établir à 191 046 €. Sur la période de 2014 à 2020, les compensations fiscales ont augmenté de 43 %, soit une augmentation moyenne de 6% par an. En 2022, les compensations fiscales comprendront une compensation sur le foncier bâti de 2 000 € et une compensation sur la taxe d'habitation de 190 000 €.

A3) Les dotations de l'État (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Rurale)

La dotation globale de fonctionnement attendue sera en légère diminution pour 2022. La loi de Finances ne prévoit pas de revalorisation de l'enveloppe ce qui entraîne de fait une perte de pouvoir d'achat pour les communes. De plus la péréquation étant financée à l'intérieur de la DGF, cela entraîne chaque année des pertes supplémentaires. Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'État au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2014, la Ville de Salbris enregistre une perte de recette annuelle d'environ 266 469 €.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021 %
DGF	915 321 €	781 136 €	635 358 €	559 240 €	556 008 €	551 727 €	536 978 €	519 419 €	-43,25%
Dot solidarité rurale	412 308 €	460 489 €	492 678 €	568 914 €	590 767 €	610 578 €	624 013 €	572 722 €	38,91%
Dot nationale de péréquation	117 348 €	113 176 €	104 199 €	109 721 €	104 916 €	106 626 €	95 963 €	86 367 €	-26,40%
Produit fiscal	1 444 977 €	1 354 801 €	1 232 235,00 €	1 237 875 €	1 251 691 €	1 268 931 €	1 256 954 €	1 178 508 €	-18,44%

Par prudence, la DGF 2022 est anticipée en diminution de 17 559 €. Ainsi, au budget 2022 la dotation globale de fonctionnement est attendue à 1 156 784 € :

- Dotation forfaitaire : 526 691€ ;
- Dotation de Solidarité rurale : 542 517 € ;
- Dotation Nationale de péréquation : 87 576 €.

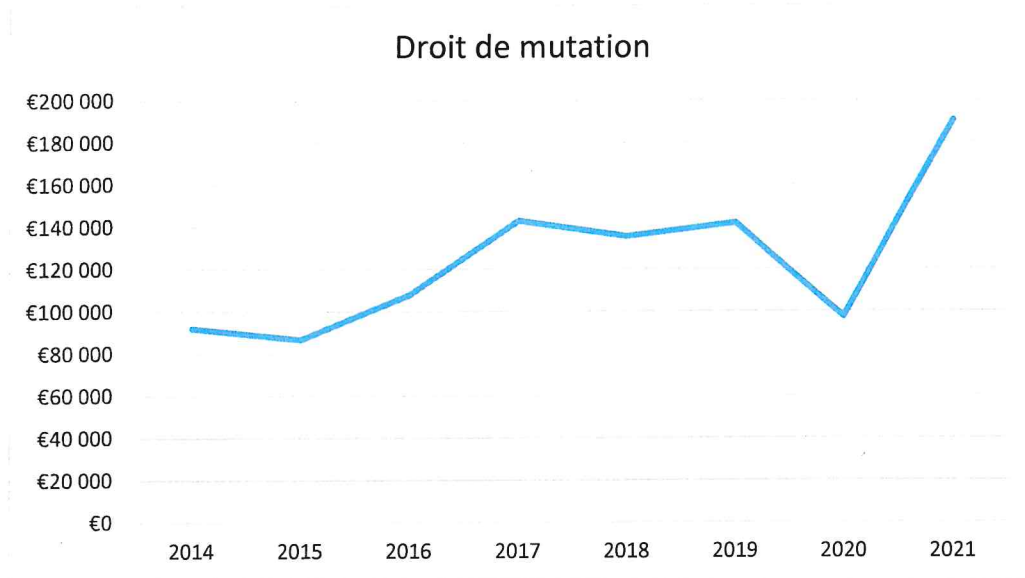
A4) Les dotations communautaires

Pour 2022, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 692 091 €.

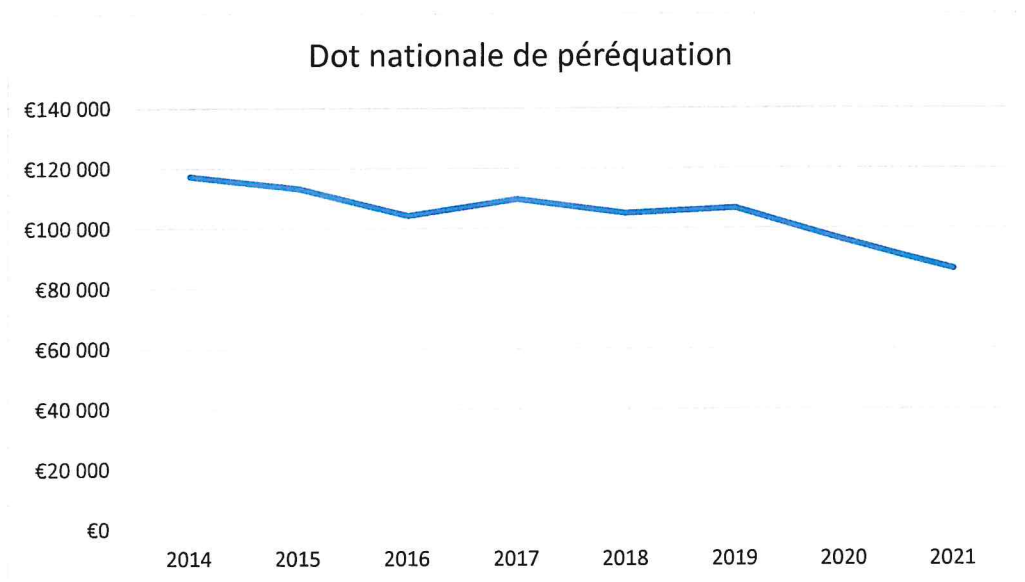
A5) Les autres recettes

A5-1) Les droits de mutation

Cette recette était relativement dynamique depuis 2014. Elle connaît une forte baisse en 2020, en conséquence de la crise sanitaire. Pour 2021 les premiers éléments permettent de voir la courbe vers une hausse en souhaitant que cette dynamique perdure.



A5-2) le fonds de péréquation de la commune



A5-3) Les autres recettes de fonctionnement

A périmètre constant, les autres recettes de fonctionnement sont attendues constante par rapport au budget primitif 2021.

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, sans aucune revalorisation pour 2022. Cette volonté forte de la municipalité est de ne pas plus pénaliser les ménages au regard de l'inflation liée notamment à l'énergie. Les tarifs seront revalorisés en 2023.

Le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux et les marges réduites sur les autres recettes conduisent à poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de ne pas impacter trop fortement la capacité d'autofinancement de la Ville.

A6) Les recettes d'investissement

A6-1) Les recettes définitives d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancement permettant de dégager un effet de levier optimal.

A6-2) Le Fonds de Compensation de la TVA

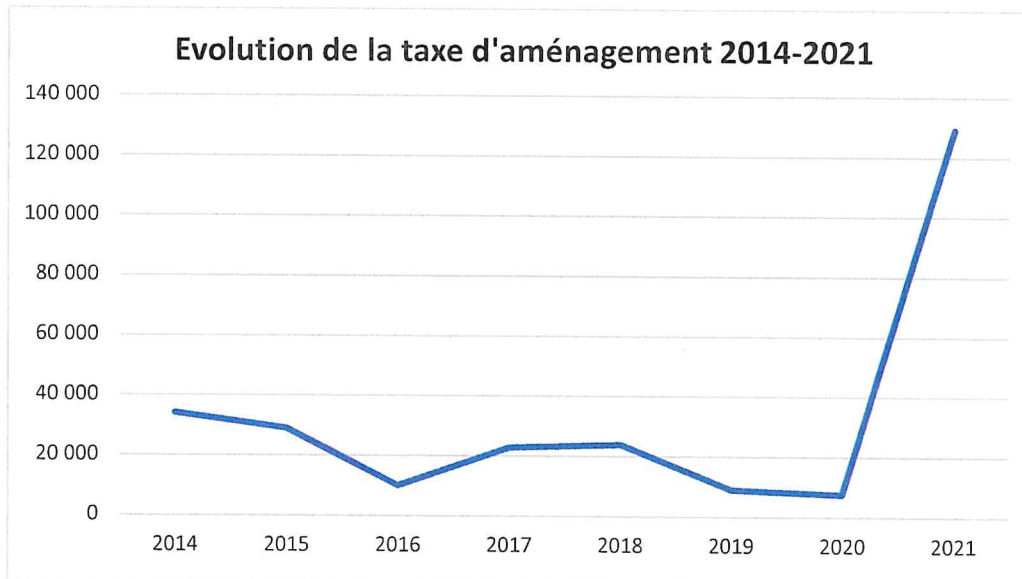
Pour 2022, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A. est calculée sur la base des dépenses d'équipement de l'exercice 2021, le produit est évalué à environ 103 00 € correspondant à 16.404% des investissements réalisés en 2021.

A6-3) Les subventions d'équipement attendues

Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles sont attendue à hauteur de 30%.

A6-4) La taxe d'aménagement

Pour 2022, la recette de Taxe d'aménagement est estimée à environ 100 000 € et repose sur les permis de construire attribués sur 2020 et 2021.



A6-5) Les cessions d'actifs

La Ville de Salbris possède de nombreux équipements mis à disposition des habitants, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatif. Dans ce contexte, un plan de cession des immeubles va être progressivement élaboré.

B) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais impactées par la crise COVID et la hausse des prix de l'énergie et les mesures liées aux catégories C

Les engagements pris envers les Salbrisiens d'investir pour l'avenir de la Ville son attractivité et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition (avec une baisse à terme), nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif de la

maitrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement seront limitées globalement de 2 %, soit inférieures à l'inflation d'octobre 2021 estimée à 2,60%. Les mesures de fermeture d'équipements vétustes et énergivores permettront de limiter l'impact de la hausse de l'énergie. Il convient d'entreprendre un travail de rationalisation des équipements publics en redéfinissant leurs affectations.

Enfin les stratégies de mutualisations avec la CCSR sur les services supports mais aussi sur l'animation de la pause méridienne et l'entretien des locaux permet d'améliorer l'efficacité et l'offre de services aux usagers sans impacter les dépenses de fonctionnement.

De plus la masse salariale sera impactée en 2022 par les mesures prises pour les agents de catégorie C qui bénéficieront d'une bonification d'un an d'ancienneté. Les agents de catégorie C représentent la majeure partie des effectifs. Il conviendra aussi d'anticiper dans les scénarii de gestion des ressources humaines ainsi que la participation obligatoire à venir des employeurs publics à la complémentaire santé. Si elle peut s'analyser comme un véritable progrès social, il n'en demeure pas moins quelle impactera durablement les finances locales sans aucune compensation de l'Etat.

2022, sera l'année de la mise en place du nouveau régime indemnitaire et de l'instauration de sa part variable.

La Ville devra aussi faire face aux nouveaux dispositifs réglementaires comme l'application de la loi EGALIM, et par exemple la suppression du plastique dans le portage à domicile dès 2022, ou l'obligation de mise en conformité des cheminements piétons pour le 31/12/2026 au plus tard.

Enfin, la hausse de l'énergie va devenir un élément de tension budgétaire fort devant nous inviter à nous interroger sur certains fonctionnements et donc la nécessité d'engager des opérations d'investissement.

Fonctionnement						
DEPENSES						
comptes	libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	
O P é r a t i o n s	011	Charges de gestion	1 300 000,00	1 375 000,00	1 380 000,00	1 350 000,00
	012	Charges de personnel	3 150 000,00	3 150 000,00	3 215 000,00	3 493 000,00
	65	Autres charges de gestions	669 021,00	694 251,00	784 145,00	1 211 500,00
	657363	Déficit budgets annexes en charge /commune	168 281,00	255 401,00	378 686,00	362 473,00
	66	Charges d'intérêts	170 000,00	165 000,00	150 000,00	130 000,00
	67	Charges Exceptionnelles	3 560,00	3 550,00	3 390,00	3 320,00
		Plan brique			30 000,00	30 000,00
	014	Atténuation s produits (FPIC)	80 000,00	123 521,00	135 000,00	135 000,00
O p a é t r	042	amortissements	100 000,00	100 000,00	205 000,00	220 000,00
	TOTAL		5 640 862,00	5 866 723,00	6 281 221,00	6 935 293,00
	023	autofinancement	739 822,94	1 115 883,53	503 405,00	503 097,73

6 380 684,94 6 982 606,53 6 784 626,00 7 438 390,73

B-1) Les charges de personnel

La collectivité visera la stabilisation de la masse salariale corrigée de l'effet GVT après une augmentation de 7% sur la période 2014-2019 et de la revalorisation du Régime Indemnitare.

La refonte du régime indemnitaire et l'instauration de la part variable permettra aux chefs de service de bénéficier d'un levier supplémentaire en terme de management. De plus, la collectivité continuera son soutien à l'apprentissage en 2022. En 2022, elle devra aussi faire face à des départs en retraite qui seront l'occasion de repenser les organisations afin de mieux répondre aux besoins du territoire.

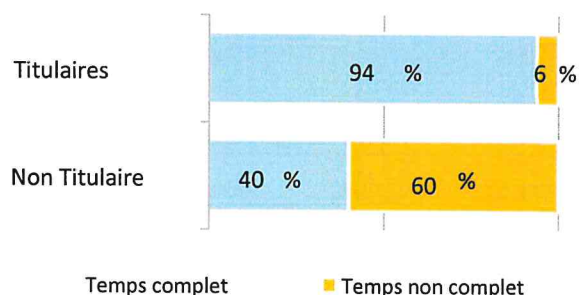
Enfin l'application de la revalorisation des agents de catégorie C et le versement de la prime de 100 € impacteront nécessairement à moyen constant le montant de la masse salariale

Au 31 décembre 2021, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

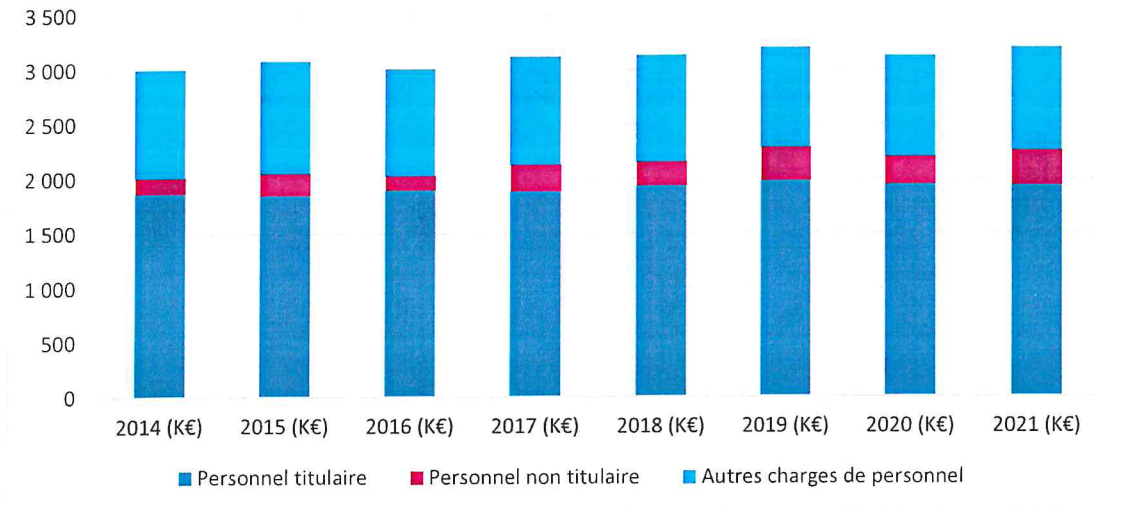
	2020	2021
Agents permanents titulaires	75	75
Agents permanents contractuels	10	9
Agents non permanents	4	7
Total agents opérationnels	89	91
Agents non opérationnels payés	1	1

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2021) :

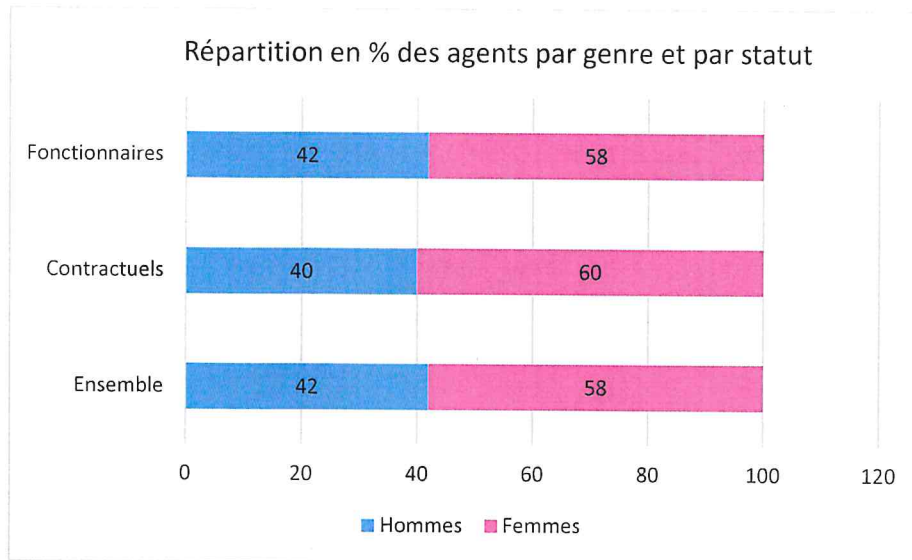
- Traitement de base : 1 796 241 €
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 21 317 €
- Régime Indemnitare (RI) : 157 480 €
- Avantages en nature : 0 €
- Heures supplémentaires : 22 768 €
- Prime de fin d'année : 64 244 €



Evolution des charges de personnel de la commune (en K€)



Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	60%	25%
Technique	58%	40%	57%
Culturelle	4%		3%
Sportive	5%		5%
Médico-sociale	7%		7%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%



B-2) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

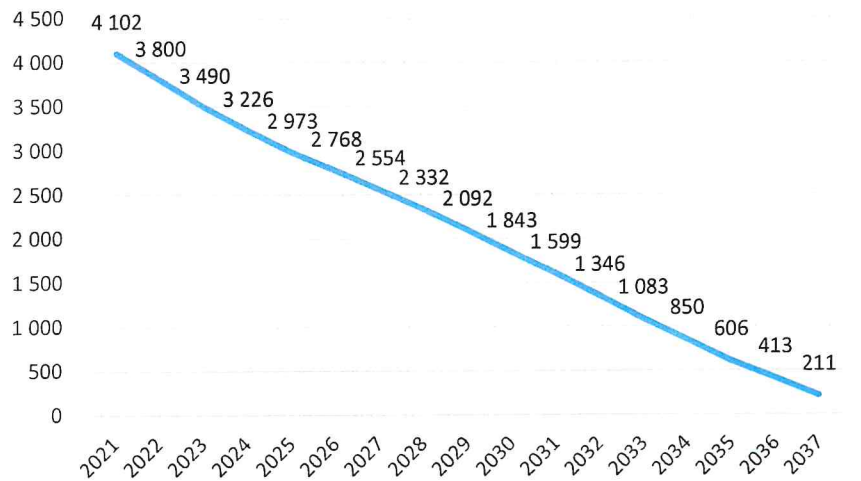
Evolution du FPIC de la Collectivité (en €)								
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contribution FPIC	71253 €	63 96183 €	68 542 €	76 975 €	79 696 €	90 264 €	108 216 €	114 849 €
Attribution FPIC	71253 €	91867,00 €	80 838 €	74668	61289	43 137 €	21184 €	96 706 €
Solde FPIC	0 €	27 905,17 €	12 296 €	-2 307 €	-18 609 €	-47 127 €	-87 024 €	-18 143 €

C) La charge de la dette

La stratégie de gestion de dette mise en œuvre depuis plusieurs années permet de retrouver un poste de frais financiers limité 2.21 % de ses dépenses de fonctionnement.

Le capital restant dû s'élevait à 6 832 M€ en 2013 contre 4 102 M€ en 2021. La Commune a fait le choix de stabiliser l'encours de sa dette sur la période 2013-2021.

Extinction de la dette capital restant du en M€



La dette est répartie de la manière suivante : 13.34% sur un taux fixe et de 86.66% taux variables

La durée de vie résiduelle est de 17 ans et 2 mois et sa durée de vie moyenne est de 10 ans et 3 mois.

La matrice des risques, définie dans le cadre de la charte de bonne conduite « charte GISSLER » classe les emprunts proposés par les établissements financiers aux collectivités locales selon deux dimensions : le « risque d'indice » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits dont les indices ou les structures ne rentrent pas dans ce cadre (notamment les produits indexés sur les cours de change) sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Au 31 décembre 2021, la dette de la Ville présente deux emprunts hors charte.

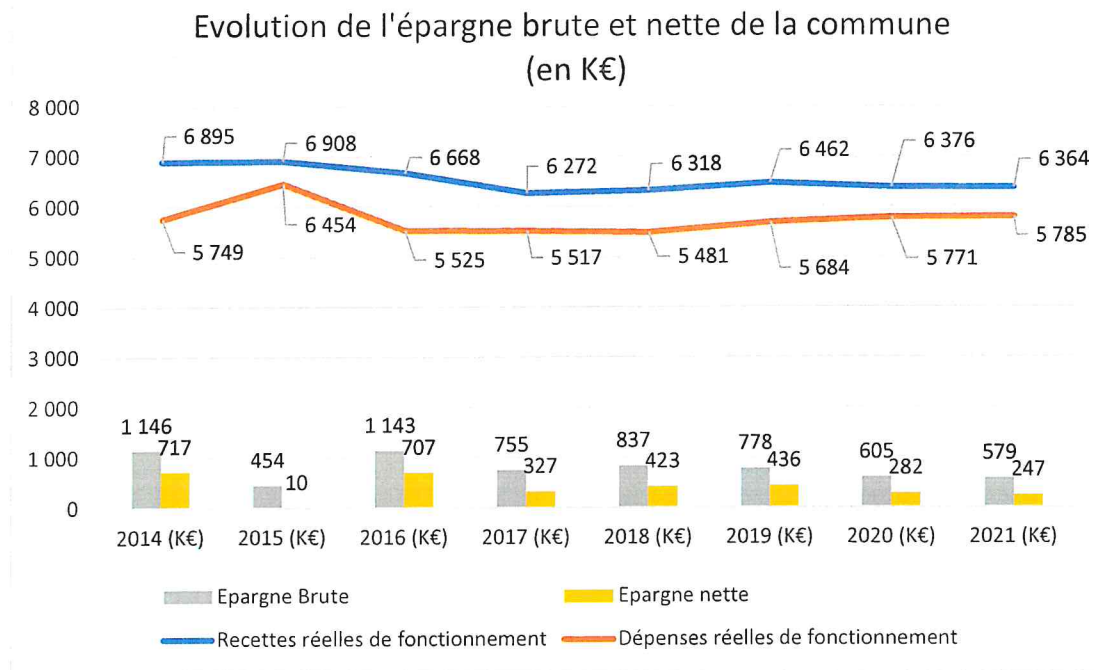
La capacité de désendettement de la ville est de 5 années et environ 6 mois (encours de la dette/épargne brute) soit inférieur à la moyenne de la strate.

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS au 31/12/2020

Structure		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5					
	% de l'encours	9.69%					
	Montant en euros	368 275 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	3.65%					
	Montant en euros	138 692 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits			1	1		
	% de l'encours			38.2%	48.46%		
	Montant en euros			1 451 402 €	1 841 496 €		
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

D) L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions)

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2014 - 2021 :



Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2014-2021, la trajectoire financière reste très fragile dans un contexte de plus en plus contraint et une crise sanitaire qui impacte fortement les capacités de la commune. L'auto-financement dégagé permet certes toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt mais limite fortement la capacité d'entreprendre des projets d'investissement pourtant essentiels.

Un point de vigilance reste sur le taux d'épargne brut qui est de 5,46 % (épargne brute/dépenses réelles de fonctionnement) alors qu'il devrait être compris entre 8% et 15%.

E) Résultats des budgets annexes

E1) Budget annexe Portage de repas à domicile

Fonctionnement							
DEPENSES			RECETTES				
comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
002	Résultat reporté			002	Résultat reporté	10 821,77	10 821,77
6063	foum entret petit equip	50,00	0,00	706	Prest services	75 000,00	91 326,96
6064	Foum admin	250,00	338,64	758	Prod divers gest courante	400,00	692,30
6068	Autres mat et foum	5 100,00	4 871,95				
607	Foum non stock	40 000,00	40 793,36				
6135	Locations mobilières	1 000,00					
61551	Entret mat roulant	110,00	162,80				
6161	Assurances	200,00	0,00				
6262	Frais télécom	200,00	0,00				
6218	autres personnels ext	30 000,00	29 977,00				
6811	Amortissement	380,00	371,13				
023	autofinancement						
TOTAL		77 290,00	76 514,88			86 221,77	102 841,03
						résultat	26 326,15
Investissement							
2188	Autres biens	786,93		001	Résultat reporté	406,93	406,93
	non affecté			28188	Amortissement	380,00	371,13
				021	autofinancement		
TOTAL		786,93				786,93	778,06
						résultat	778,06

E2) Budget annexe Infrastructure

Fonctionnement							
DEPENSES				RECETTES			
comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
6611	Interets	640,00	582,14	758	Redevances	1 100,00	1 132,37
6811	Amortissements	1 270,00	1 268,49	7474	Participation budget principal	2 550,00	2 298,21
023	autofinancement	1 580,00					
TOTAL		3 490,00	1 850,63			3 650,00	3 430,58
						résultat	1 579,95
Investissement							
001	Résultat reporté	1 579,95	1 579,95	1068	Autres réserves	1 579,95	1579,95
1641	Capital	2 850,00	2 848,44				
				28153	Amortissement	1 270,00	1 268,49
				021	autofinancement	1 580,00	
TOTAL		4 429,95	4 428,39			4 429,95	2 848,44
						résultat	-1 579,95

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-214102329-20220126-DELIB2022_01-DE

E3) Budget annexe gendarmerie

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
011 Charges à caractère général	33 800,00	28 214,50	002 Résultat reporté	0,98	0,98
615221 Entret batiments	2 500,00	4 690,47	70878 remb frais	2 800,00	2 625,00
615232 Entret reseaux	2 500,00	1 261,00	752 Loyer	165 200,00	165 189,16
61558 Entret autres biens mobiliers	10 000,00	3 811,83	7474 Participation budget ville	27 400,00	27 400,00
6168 Assurances	1 000,00	739,20			
63512 Taxe foncière	17 000,00	16 118,00			
63513 Autres impôts	800,00	1 594,00			
66111 Intérêts	108 000,00	107 876,72			
023 autofinancement	53 600,00				
TOTAL	195 400,00	136 091,22		195 400,98	195 215,14
			résultat		59 123,92
Investissement					
0001 Résultat reporté	55 877,66	55 877,66	1068 Excédent Fonct	55 877,66	55 877,66
16 Emprunt	57 300,00	57 212,01	238 Avances versées/immob	8 050,00	
2313 Travaux non affecté	8 050,00		238 Avances versées/immob	3 700,00	
			021 autofinancement	53 600,00	
TOTAL	121 227,66	113 089,67		121 227,66	55 877,66
			résultat		-57 212,01

E4) Budget annexe Régie des transports

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
011 Charges à caractère général	10 800,00	8 073,05	706 Transports scolaires famille	4 000,00	4 895,00
6066 Carburant	4 000,00	3 106,99	7474 Particip. Commune	25 050,00	20 903,00
6135 Locat mobilières	5 000,00	3 835,95			
6155 Entretien réparation véhicules	500,00	0,00			
6168 Assurances	1 300,00	1 130,11			
012 Charges de personnels	12 000,00	11 475,44			
6218 autres personnels	12 000,00	11 475,44			
6811 Dotation amortissement	6 250,00	6 249,09			
023 autofinancement					
TOTAL	29 050,00	25 797,58		29 050,00	25 798,00
			résultat		0,42
Investissement					
2188 autres matériels	20 000,00	3 320,00	001 Résultat reporté	46 227,95	46 227,95
2131 Travaux	20 000,00		2813 Amortissement bat	6 250,00	6 249,09
			021 autofinancement		
TOTAL	40 000,00	3 320,00		52 477,95	52 477,04
			résultat		49 157,04

E5) Budget annexe Logement social

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
011 Charges à caractères générales	10 600,00	488,12	75 Autres produits	4 200,00	4 196,16
615228 Entretien bâtiment	10 000,00	0,00	752 Loyers	4 200,00	4 196,16
616 Assurances	100,00	21,12			
63512 Taxe foncière	500,00	467,00	0002 Résultat reporté	10 352,75	10 352,75
66 Charges financières	350,00	253,22			
6611 Charges intérêts	350,00	253,22			
023 autofinancement	1 900,00				
TOTAL	12 850,00	741,34		14 552,75	14 548,91
résultat					13 807,57
Investissement					
1641 Emprunt	1 900,00	1 844,12	1068 Excédent Fonct	1 808,46	1 808,46
001 Résultat reporté non affecté	1 808,46	1 808,46	021 autofinancement	1 900,00	
TOTAL	3 708,46	3 652,58		3 708,46	1 808,46
résultat					-1 844,12

E6) Budget annexe Lotissement d'habitation

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	comptes libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
			002 Résultat reporté	328,30	328,30
			7015 Vente de terrains Rte Pierrefitte	254 166,00	179 166,67
6522 Reversement excédent au budget principal	16 000,00	16 000,00	7588 autres produits		
71355 Variation stock suite ventes Rte Pierrefitte	284 566,81	284 566,81	71355 Stock fin exercice Rte Pierrefitte	367 764,42	367 764,42
71355 Stock Initial Rte de pierrefitte			7788 excédent d'invest transféré au cpte de résultat	407 464,61	407 646,61
023 autofinancement					
TOTAL	300 566,81	300 566,81		1 029 723,33	954 906,00
résultat					654 339,19
Investissement					
001 Résultat Reporté			001 Résultat Reporté	434 874,52	434 874,52
35551 Stock fin exercice Rte Pierrefitte	367 764,42	367 764,42	3555 Variation stock suite ventes Rte Pierrefitte	284 566,81	284 566,81
1068 affectation résultat	407 646,61	407 646,61	3555 Stock Initial Rte de Pierrefitte	0,00	0,00
			021 autofinancement		
TOTAL	775 411,03	775 411,03		719 441,33	719 441,33
résultat					-55 969,70

E7) Budget annexe Service des eaux

Le contrat va arriver à terme en 2023. Il va donc être lancé une mission d'accompagnement de fin de contrat et de préparation. Il sera examiné les différents modes de gestion et l'impact sur le prix de l'eau.

La Ville va aussi anticiper le transfert de la compétence à l'intercommunalité et va donc engager ses premières études en vue de moderniser l'unité de production. Il ressort que la Ville n'a pas réellement suivi son schéma directeur de 2014 et n'aura réalisé que peu de travaux sur un réseau ancien et vétuste. L'enjeu environnemental est pourtant fort et il a été décidé que des efforts seront portés sur ce secteur.

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	RAR 2021	comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
011	Charges à caractères générales	21 650,00	7 293,68					
6152	Entret réparat (soa nettoyage canalisation)	20 000,00	6 412,08		002	Résultat reporté	650 877,76	650 877,76
6156	Maintenance	300,00			70611	Ventes eau abonnés	160 000,00	160 836,19
616	Assurances	750,00	281,60					
6358	Autres droits	600,00	600,00					
6218	Autres personnels ext	5 000,00	4 996,00					
66111	Intérêts Emprunts	7 000,00	7 089,12					
6811	Amortissement	49 000,00	48 534,44					
023	autofinancement	728 227,76						
TOTAL		810 877,76	67 913,24				810 877,76	811 713,95

résultat 743 800,71

INVESTISSEMENT								
1641	Emprunts	15 000,00	14 107,36		0001	Résultat reporté	109 203,79	109 203,79
21561	trnx suivant schéma directeur	649 323,26	271 699,88	377 623,38	1068	Affectation de résultat	391 543,15	391 543,15
					281311	Amortissement Const	10 300,00	9 957,76
					281531	Amortissement inst,	5 200,00	5 140,57
					281561	Amortissement inst,	33 000,00	33 015,10
					28188	Autres amort immob	500,00	421,01
					041-21531	op reseau add eau	35 000,00	
					041-21561	op service dist eau	75 000,00	
041-2762	créances transfert tva non affecté	110 000,00			2762	TVA sur Trnx	110 000,00	
					021	autofinancement	728 227,76	
TOTAL		774 323,26	285 807,24	377 623,38			1 497 974,70	549 281,38

résultat 263 474,14

E8) Budget annexe service Assainissement

Au même titre que pour le budget annexe de l'eau, il conviendra d'engager les études en vue de choisir le meilleur mode de gestion. Les infrastructures comme pour l'eau potable sont anciennes et peu d'investissement ont été réalisés depuis 2014. Si la station d'épuration a fait l'objet de mise aux normes, elle n'en reste pas moins ancienne et il conviendra d'envisager aussi des interventions.

Fonctionnement								
DEPENSES				RECETTES				
comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	RAR 2021	comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
011	Charges à caractères générales	56 500,00	38 493,26		002	Résultat Reporté	12 571,00	12 571,00
6152	Entret réparat /biens immobiliers (epandage)	34 000,00	37 409,61					
6161	Multirisques	1 500,00	483,65					
6188	Autres frais divers	10 000,00			7061	Surtaxe assainiss	100 000,00	84 210,74
6226	Honoraires	11 000,00	600,00					
6218	autres personnels ext	5 000,00	4 996,00					
6611	Intérêts Emprunts	10 500,00	10 262,63					
6811	Amortissement	60 000,00	57 868,45		777	Quote part subvent invest	19 429,00	19 428,50
023	autofinancement	0,00						
TOTAL		132 000,00	111 620,34		TOTAL		132 000,00	116 210,24
						résultat		4 589,90
Investissement								
001	Résultat Reporté	1 025 561,43	1 025 561,43		1068	Affectation résultat reporté	85 849,23	85 849,23
1641	Emprunt	19 000,00	18 788,82		1318	Autres subv	645 765,00	
					1641	Emprunt	540 000,00	
					28031	Amortissement	2 000,00	1 446,46
					281311	Amortissement	31 000,00	30 040,13
					281561	Amortissement	1 000,00	499,60
21561	service assain	150 850,46	144 609,76	6 089,64	281562	Amortissement	26 000,00	25 882,26
					2762	TVA sur Trx	25 200,00	
					041-21311	op bat		
041-2762	Créances transfert TVA	25 200,00			041-21531	op reseau eaux	25 200,00	
1391	Subvent équipement	19 429,00	19 428,45		041-21562	op service assain		
					021	autofinancement	0,00	
TOTAL		1 240 040,89	1 208 388,46	6 089,64	TOTAL		1 382 014,23	143 717,68
						résultat		-1 064 670,78

E9) Budget annexe CRJS

La question du CRJS est clairement posée en 2022. Les normes de sécurité auxquelles la collectivité est soumise engendre une augmentation conséquente de la masse salariale par l'instauration entre autres d'un gardiennage de nuit.

La municipalité souhaite donc durant l'année 2022 prendre le temps de la réflexion sur cette dimension hébergement et sur son devenir en essayant de s'appuyer sur Paris 2024 pour redynamiser l'offre par un nouveau concept.

En tout état de cause, la Ville ne pourra pas sur les prochaines années continuer à assumer un tel déficit.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

SLO

ID : 041-214102329-20220126-DELIB2022_01-DE

Fonctionnement								
DEPENSES					RECETTES			
compte	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	RAR 2021	Comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
002	déficit reporté				002	Résultat reporté		
011	charges général	125 400,00	119 004,24		70	Produits de services	93 500,00	163 416,58
60611	Eau	7 000,00	3 074,17		706311	Journées stagiaires	53 500,00	130 056,30
606121	Electricité	20 000,00	15 164,00		706313	Repas sans hébergement	10 000,00	14 157,80
60613	Chauffage urbain	25 000,00	21 073,05		70841	Mise dispo pers autres budgets	30 000,00	19 202,48
60622	Carburant		41,42					
60623	Alimentation	30 000,00	45 961,08					
60631	Fourn entretien,	1 500,00	1 387,08					
60632	Fourn petit équip,	1 000,00			74	Dotations et participation	371 286,00	290 706,00
60636	Vêtement travail	600,00	594,24		7474	Participation ville	371 286,00	290 706,00
6064	Fourn administratives	300,00			74712	Contrats CUI - CAE		
6068	Autres mat fourn	4 000,00	2 185,13					
6122	Crédit bail mobilier	2 500,00	2 679,56					
6135	locations mobilières				77	Produits exceptionnels		1,98
61522	Entretien bâtiment	5 000,00	4 939,29		7788	Produits exceptionnels divers		1,98
61551	Entretien véhicules							
61558	Entretien autres mobiliers	8 000,00	1 187,60					
6156	Maintenan mat copieurs info	10 000,00	13 393,67					
616	Assurances	3 000,00	1 926,50					
6182	Documents abonnement	200,00	134,00					
6184	organismes de formation		627,59					
6188	Hébergement extérieur	3 000,00	1 982,69					
6228	Rémunération interméd		747,96					
6251	Déplacement-activités extér	300,00	74,28					
6262	Téléphone	4 000,00	1 830,93					
012	Charges de personnels	313 000,00	310 294,68					
	Personnel							
65	Autres charges	100,00	1,09					
65888	Autres	100,00	1,09					
66	Charges financières	400,00	387,67					
6611	Intérêts emprunt	400,00	387,67					
67	charges except	2 000,00	681,40					
67	titres annules exerc ante	2 000,00	681,40					
042	Opérations d'ordre	1 000,00	955,00					
6811	Amortissement	1 000,00	955,00					
023	autofinancement	22 885,30						
TOTAL		464 785,30	431 324,08				464 786,00	454 124,56

résultat 22 800,48

Investissement								
compte	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021	RAR 2021	Comptes	libellé	Prévisions 2021	réalisé 2021
001	Résultat reporté	11 054,93	11 054,93					
1678	Emprunt	2 900,00	2 866,68		1068	Excédent Fonct	10 469,63	10 469,63
21318	Autres trvx bat	20 400,00		20 303,00	28188	Amortissement	1 000,00	955,00
					021	Autofinancement	22 885,30	
TOTAL		34 354,93	13 921,61	20 303,00			34 354,93	11 424,63

résultat -2 496,98

Partie 3 – Orientations Budgétaires 2021 par politiques publiques

Cette partie présente les principales orientations des politiques publiques qui seront détaillées dans le projet de budget pour 2022.

La Ville concentrera ses efforts sur la relance économique, l'objectif étant de permettre à la commune de redevenir un pôle d'attractivité majeur du département et de la région. Le défi est de taille après plus de 20 ans d'un lent déclin qui a vu se transformer des sites économiques majeurs en friches laissées à l'abandon.

La Ville de Salbris se doit également d'améliorer sa résilience face à la crise sanitaire et ses conséquences humaines et économiques. La municipalité souhaite construire avec les Salbrisiens un modèle de société plus soutenable de préservation et de valorisation des ressources locales.

Chaque action conduite par la Ville aura ce double objectif : œuvrer pour l'épanouissement et le bien être des Salbrisiens en préservant leur cadre de vie, et agir au niveau local sur les grands enjeux de notre temps.

1) Investir pour l'éducation et le renouvellement urbain du centre-ville

Les équipements scolaires de la Ville de Salbris ont été construits par l'État dans les années 1960-1970, avant la décentralisation de cette compétence aux communes. Alors que depuis de nombreuses années la Ville de Salbris s'est contentée de menus travaux d'entretien sans engager de réflexion globale sur l'avenir de ces équipements, la municipalité actuelle fait le constat de leur vétusté, de leur inaccessibilité et de leur inadaptation aux enjeux éducatifs nouveaux. Il est temps d'agir, et d'investir avec ambition pour nos enfants !

Le souhait de la municipalité est donc d'engager dès 2022 les premières études pour construire un nouveau groupe scolaire plus proche des équipements sportifs et du collège. Ce nouvel ensemble se composera de classes d'écoles maternelles et primaires, d'un nouveau restaurant scolaire doté d'une cuisine centrale et d'un lieu d'accueil et d'animation périscolaire et aéré, dans un cadre plus forestier au cœur de la ville. Ce projet global sera l'occasion de repenser des bâtiments scolaires plus résilients et adaptés aux enjeux environnementaux comme aux nouveaux modes éducatifs.

Les emprises libérées, notamment en centre-ville, permettront donc à la ville d'engager sa transformation en développant un programme de logements dédiés à accueillir de nouveaux habitants mais aussi à faciliter le parcours résidentiel senior, comme l'installation de commerces et le développement de services.

Cette stratégie, ambitieuse et nécessaire, s'inscrit pleinement dans la démarche « Petites Ville de demain ».

2) Investir pour le maintien d'une offre de santé et la mise en place d'une politique de prévention

La Ville, en lien avec le CCAS et sa nouvelle directrice, engagera sa démarche d'analyse des besoins sociaux en l'accentuant sur la dimension santé et solidarité des aînés et personnes vulnérables. La municipalité souhaite repenser l'organisation et les services de la Maison France Services en associant les services sociaux du Département au sein d'une structure d'accueil commune favorisant les démarches de transversalité.

Sur le plan de la santé, un travail d'état des lieux et de fédération communautaire a été entrepris en 2021 avec les professionnels de santé ; l'objectif est que la municipalité et ces derniers, constitués en forme associative, puissent engager auprès de l'ARS et de la Région un projet permettant de favoriser l'attractivité médicale du territoire dont les premières démarches ont d'ores et déjà été entreprises.

La municipalité poursuit ses démarches auprès d'aménageurs privés avec l'objectif d'accueillir en centre-ville un projet de résidence senior, et auprès de Loir-et-Cher Logement pour la requalification de logements sociaux plus accessibles aux personnes âgées et en situation de handicap.

3) Redynamiser l'activité économique et commerciale en créant des opportunités d'investissement

La municipalité a identifié une quinzaine de lieux (publics ou privés) stratégiques pour la redynamisation de la ville et du territoire. Elle lancera un programme visant à promouvoir ces lieux auprès des investisseurs et porteurs de projets afin de susciter des opportunités économiques et commerciales. Cette nouvelle politique permettra également à la Ville de se désintéresser de certains sites correspondant pour elle à des centres de coûts sans réalité et de mieux valoriser son patrimoine.

La municipalité lancera l'étude opérationnelle pour la restructuration de la place du marché et de ses abords. Cette deuxième étape essentielle après la démolition de l'ancienne Franciade permettra de redonner du sens à cet espace et de favoriser le développement du commerce et de l'artisanat local permettant ainsi le développement des filières courtes. Plusieurs aménagements seront réalisés cette année en centre-ville afin de favoriser le stationnement et les mobilités douces.

La municipalité maintiendra le dispositif du Plan Brique et de soutien aux façades commerciales y répondant.

La municipalité impulsera auprès de la CCSR un projet de requalification du Technoparc en demandant que soit engagés des travaux de modernisation des locaux pour accueillir des développeurs, porteurs de projet mais aussi des formations et d'examiner la faisabilité pour un village d'artisans par exemple.

Enfin, dans le cadre du dispositif Petite Ville de demain et d'un partenariat à définir avec l'EPF, la municipalité examinera la faisabilité de requalifier certains îlots du centre-ville afin d'accueillir de nouveaux commerçants et de nouveaux habitants.

4) Améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique des Salbrisais

En 2021, la Ville de Salbris a atteint son objectif d'obtenir la première fleur des « Villes et villages fleuris de France ». Cette reconnaissance est le fruit d'un investissement financier et humain fort qui permet aussi de montrer le dynamisme de la commune. Cette stratégie se poursuivra en 2022 avec les premières phases travaux du projet de la Vallée qui permettra de redonner un sens à cet espace public bordant la Sauldre. Ce projet sera le premier marqueur de requalification du centre-ville ; il aura aussi pour but de faciliter les déplacements doux, de relier les quartiers et d'améliorer les usages de ces espaces centraux.

La préservation de la biodiversité est un enjeu important pour la « Ville verte » de Salbris, qui va s'engager à végétaliser l'espace public pour le rendre moins minéral et apportera son soutien aux initiatives proposées par des habitants qui se traduira, dès cette année, par la mise en place d'un budget participatif. Chaque aménagement visera à créer des îlots de fraîcheur et à favoriser l'infiltration pour réduire les risques d'inondation notamment. Les expérimentations de parkings en calcaire, aux abords de la gare et du collège, conforte la municipalité dans ses choix de matériaux plus conformes aux enjeux environnementaux. L'expérimentation visant à créer un cimetière engazonné sera poursuivie et étendue, afin de rendre ce lieu plus agréable et propice au recueillement.

Suivant la volonté de la municipalité de retravailler chaque entrée de la ville, la Ville engagera aussi les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'entrée de ville route de Souesmes. Elle profitera de ces travaux pour renouveler son réseau d'eau et d'assainissement, en vue notamment des équipements futurs.

Cette volonté s'inscrit dans un triple objectif :

- Renforcer et restructurer le maillage de liaisons douces à destination des équipements publics éducatifs et sportifs ;
- Accompagner le bailleur social Loir-et-Cher Logement sur un travail de recomposition urbaine qui se traduira dès 2021 par des opérations de démolition et recomposition du quartier de la Chesnaie ;

- Travailler sur l'identité de cette entrée de ville.

Enfin, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son Plan de Sécurité par :

- la réalisation de la deuxième phase de son plan de déploiement de vidéo-protection afin de porter le nombre de caméras à 30, autour de sites prioritaires et sensibles (bâtiments publics, écoles, cimetière et toutes les entrées de la ville) ;
- le déploiement opérationnel des forces de police municipale par un recrutement supplémentaire permettant l'organisation en binômes pour une expérimentation sur des horaires différenciés (notamment pour une police de proximité en soirée).

Il convient de préciser que la politique d'investissement de la Ville de Salbris doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, et en préservant les marges de manœuvre pour le futur. Elles seront aussi orientées vers la modernisation des services dans une recherche constante d'efficacité afin de renforcer la qualité du service aux usages.

